

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FÉVRIER 2023

Tenue sous la présidence de M. MESSERLI

Présent-e-s :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO	Conseillère municipale
	Mme	T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal
	M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale
	Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale
	Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	M.	K.	KOEV	Conseiller municipal
	Mme	M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	M.	A.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	W.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
	Mme	A.	MONTFORT	Conseillère municipale
	Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
	Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	M.	O.	URFER	Conseiller municipal
	M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Maire
	M.	F.	GROSS	Conseiller administratif
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
	M.	M.	FRAGNIÈRE	Secrétaire général adjoint
Excusé·e·s :	Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
	M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale

Procès-verbal : E. MONNIN / C. TOLIS

Public : 3 personnes

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Proposition du Conseil administratif :
 - 5.1 Réalisation du projet « Axe Frontenex » piloté par l'Office cantonal des transports : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 21'000'000.- TTC).
 - 5.2 Rénovation de la maison sise au chemin du Villaret N° 10 pour une mise à disposition en faveur de « la maison de Tara » : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 2'365'000.- TTC).
6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

M. Messerli (ci-après Le Président) ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il salue également les quelques personnes qui se trouvent dans le public. Il excuse l'absence de Mmes Sommer et Mathez-Roguet, de M. Schmidt, M. Ulmann arrivera avec un léger retard.

Le Président annonce 2 motions, l'une du groupe PLR, l'autre de Mme Lamagat, ainsi qu'une question écrite.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Mme Ryan note une erreur au folio 7806, par rapport au vote nominatif du premier amendement concernant les 32 centimes. Elle est indiquée comme ayant voté non alors que son vote était oui. Il faudra donc aussi adapter le libellé de la décision.

Au folio 7798, M. W. Locher pointe une faute de frappe. La « basse » du centime est une « baisse ». Il indique aussi, au folio 7782, que la date du procès-verbal approuvé n'est pas correcte. Au folio 7784, 3^{ème} paragraphe, le nom de Me Flaks est mal orthographié. Au folio 7792, à la fin du premier paragraphe, les arbres sont bien « sains » et non pas « saints ».

Mme Déruaz-Lombard note, au folio 7778, 3^{ème} paragraphe du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022, que la mention de Cologne ne fait pas de sens. Il faudrait supprimer cette phrase car il s'agissait de trouver les sapins de Noël localement.

- **Le procès-verbal ainsi amendé est adopté par 19 voix pour et 2 abstentions.**

2. Communications du Bureau.

Bons vœux au Conseil municipal

Le Président indique que le Conseil municipal a reçu les bons vœux de l'association des scouts genevois, de l'École internationale de Genève, qui cite Jimmy Hendricks : « *Quand le pouvoir de l'amour vaincra l'amour du pouvoir, le monde aura la paix* ».

Plusieurs entreprises (Serbeco, Prop et Energie Durable) ont aussi fait part de leurs vœux. Ceux-ci font cadeau d'une fleur cultivée à Genève et livrée à vélo électrique. Le Président donne lecture de ces vœux.

Courriers au Conseil municipal

Le Président poursuit avec les courriers envoyés au Conseil municipal :

- Un premier courrier a été envoyé par le Mouvement des Aînés de Genève (MDA), association qui regroupe 4'000 membres répartis dans toutes les communes du Canton. On y explique l'activité de l'association et il est accompagné du dernier bulletin trimestriel « activités 50+ », qui liste toutes les activités que cette dernière propose en partenariat avec d'autres institutions. L'association proposant une visite au Conseil municipal, le Président transmet la lettre à la commission Cohésion sociale, Santé et Sports avec la documentation.
- Un second courrier, daté janvier 2023, de l'association « Sauvetage Faons Genève » concerne le sauvetage des faons de chevreuil et fait un bilan de l'activité de l'association en question. Les faons sont à risque de mourir lors des moissons en se faisant prendre dans les machines. Ainsi, l'association, qui est active depuis 4 ans, dispose de drones équipés de caméras thermiques qu'elle utilise pour repérer les faons dans les prairies à risque.
- Le dernier courrier, daté 17 janvier 2023, a été adressé à la présidence du Conseil municipal, mais aussi au Conseil administratif, par Mme Tsacopoulos-Roch, et concerne la rénovation des jeux devant l'école de Conches. Le courrier indique que sa rédactrice se pose des questions sur le projet actuel, notamment de savoir si celui-ci correspond aux demandes de l'école, des parents et des enfants. De plus, l'effacement des dessins actuellement présents sur le bitume est dommage, car ces derniers amusent les enfants. Par ailleurs, il semble urgent à la rédactrice du courrier de retirer les bennes à ordures inutilisées depuis des années, lesquelles sont placées sous les fenêtres du restaurant scolaire. Pour terminer, il serait également judicieux de penser au passage des bicyclettes, qui pourraient bénéficier d'une piste cyclable isolée le long des haies et ne risquerait plus, ainsi, de déranger les enfants.

Invitation ACG

Le Président indique que l'ACG a invité les conseillers municipaux à une journée de formation le 19 janvier. Deux représentants de la commune de Chêne-Bougeries étaient présents et, pour lui, le fait d'y avoir été rend nécessaire de faire un retour sur la journée. Le Président invite les conseillers municipaux à visiter le site de l'ACG, sous la rubrique Communication, où les différents exposés qui ont eu lieu sont disponibles. La personne responsable de la formation

était la professeure Géraldine Pflieger, directrice de l'institut des sciences de l'environnement. Le Président soutient que Mme Pflieger connaissait bien son sujet et était claire dans ses explications. Elle a donné des chiffres concernant les émissions de gaz à effet de serre, sur la nécessité de les baisser pour pas dépasser 10 gigatonnes de CO2 par an, en moyenne, et arriver au net zéro d'ici à 2050. Elle a aussi fait des liens avec les accords de Paris, dont la Suisse est signataire et a présenté les enjeux des COP 27 et 28. La professeure poursuit aussi le travail sur les impacts et les risques pour les surfaces comportant de l'eau.

Présentation cantonale sur la mobilité

Lors de cette présentation, M. Dal Busco a exposé la politique cantonale de mobilité, notamment sur la question du stationnement. Deux personnes ont ensuite parlé des questions en lien avec l'énergie. Pour finir, Mme Gaëlle Haenni, responsable de l'agenda 21 à Carouge a présenté le volet consommation, avec l'éducation à l'environnement et la promotion du concept zéro déchets en particulier. Ce concept est aussi appliqué à Chêne-Bougeries. Beaucoup d'actions ont été mises en place à Carouge en direction des institutions. Le cout du programme était de CHF 50'000.- et l'économie sur le traitement des déchets est de CHF 78'000.-, en 2022, par rapport aux dépenses de 2018.

Écrans de la salle du Conseil municipal

La dernière séance du Bureau a eu lieu le 6 février 2023 et la question des écrans de la salle du Conseil municipal a été reprise. Pour rappel, l'insatisfaction est relativement grande chez les conseillers municipaux. Le Conseil administratif propose de faire un nouvel essai, qui serait programmé à la séance du Bureau du 13 mars.

À la suite de la demande d'avoir plus d'espace entre les conseillers municipaux dans la salle, le Président indique que le sujet a aussi été repris et qu'une étude est en cours, en lien avec l'augmentation du nombre de conseillers municipaux en juin 2025. Ainsi, il ne devrait pas y avoir tout de suite de changement. Par ailleurs, la répartition actuelle des tables ne peut pas être modifiée.

Invitation d'externes lors des séances de commissions

Le Président confirme que le contenu des séances des commissions n'est pas public et rappelle que, selon l'ordre du jour et en accord avec le Président de la commission, une personne peut être invitée du fait de son lien avec le sujet traité.

Le Conseil administratif souhaite aussi rendre le Conseil municipal attentif à son souhait de garantir l'égalité de traitement. S'il faut inviter des personnes, il faut le faire de la même manière pour tous.

Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement

Le Président rappelle la discussion qui avait eu lieu sur le rôle d'autorité de surveillance du Conseil municipal. Le point a été discuté au Bureau avec le SAFCO et les secrétaires généraux. Le SAFCO indique qu'il n'y a pas de règle interdisant d'être, à la fois, Conseiller municipal et membre du comité de la Fondation communale pour le logement. Cependant, lors d'un vote concernant la Fondation en séance de commission ou de Conseil municipal, les personnes dans cette position-là devraient s'abstenir en raison des possibles conflits d'intérêt. Par ailleurs, les statuts de la Fondation communale pour le logement clarifient, en leur art. 7, les demandes de

documents et de clarification du Conseil municipal vis-à-vis de la Fondation. Il apparaît que le rôle de surveillance du Conseil municipal est très restreint et touche à la question des budgets et des comptes.

Décision de justice au sujet de l'association de sauvegarde « Vallon-Martin »

Le Président rappelle qu'il avait été demandé que les procès-verbaux de commission à la suite de cette décision soient envoyés à tous les conseillers municipaux. Le travail effectué pour l'envoi des documents à l'association était considérable et il n'est pas possible, pour l'administration communale, d'envoyer des copies aux conseillers municipaux. Cependant, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers à la mairie.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Mme Wyss annonce que la commission Nature, Environnement et Biodiversité s'est réunie le 31 janvier, en présence de M. Gross. Deux groupes d'invités ont été entendus. Le premier était constitué des représentants de l'association « Les amis du potager ». Le but de l'invitation était de prendre connaissance de l'avancée du futur potager qui sera installé sur le toit de la voirie au chemin du Pont-de-Ville. Ce potager devrait être livré, clé en main aux alentours de fin mars/début avril, avec 29 lots de 10 m², entourés de planches. La profondeur de la terre sera d'environ 60 cm et quatre arbres fruitiers à moyenne tige seront plantés dans le cadre du projet. Un robinet central sera installé avec un compteur d'eau. Quelques réserves ont été émises, notamment celle de l'ensoleillement, qui n'est pas égal pour toutes les parcelles. Pour l'attribution des lots, un système de tirage au sort devrait être utilisé. Un bilan sera établi après une année de culture, pour voir si les conditions sont bonnes pour la suite du projet. Le deuxième groupe d'invité concernait, lui, la première édition de la Fête de la Nature, qui aura lieu du 18 au 27 mai.

Le Service de la Biodiversité se charge de l'organisation, mais sera amplement épaulé par l'équipe de l'association Naries. Un programme autour des 10 postes du Sentier Nature sera organisé, avec un poste par jour.

Concernant le Sentier Nature, Mme Wyss mentionne encore un sondage sur la fréquentation de celui-ci, qui a été publié dans le dernier numéro du journal Le Chênois. Elle exhorte les conseillers municipaux de remplir ce sondage et d'inciter les gens autour d'eux à faire de même.

M. Wuarin indique que la commission Bâtiments et Infrastructures s'est réunie à deux reprises, le 16 janvier 2023, pour une présentation de l'axe Frontenex en présence de M. Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge de la mobilité et M. Widmer, Directeur de la région Arve et Lac au sein de l'Office cantonal des transports. La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, le crédit d'investissement qui sera voté dans la présente séance. Lors de la présentation, les différentes modifications ont été énumérées, notamment la mise en place du bus à haut niveau de service (BHNS). Une observation a été faite sur la partie de l'axe qui est prévue mixte piétons/vélos. Cette mixité est due à une contrainte de largeur, qui ne permet pas d'avoir une piste en site propre à cet endroit. La seconde séance de la commission a eu lieu le 30 janvier 2023, avec une présentation par Studioplus d'un projet de *tiny houses*, destinées à la location pour personnes âgées, au N° 6 du chemin du Villaret. La commission Bâtiments et Infrastructures a préavisé favorablement avec un vote très serré, mais le projet ne sera pas voté actuellement au Conseil municipal. Après passage en commission Finances et Contrôle de

gestion, il est apparu qu'il faudra probablement revenir avec un nouveau projet à l'avenir. Par ailleurs, le bureau Asymptote Architecture SA est venu présenter son projet de rénovation de la maison du N° 10 du chemin du Villaret, pour une mise à disposition en faveur de la Maison de Tara. Le préavis a été positif et le Conseil municipal se positionnera dans la présente séance. Pour terminer, Maneco a présenté son rapport relatif au diagnostic énergétique des bâtiments du patrimoine administratif, lequel a permis de donner plus de clarté sur les priorités en matière de bilans énergétiques.

Mme Bauduccio explique que la commission ad hoc Mobilité s'est réunie le 24 janvier 2023, en présence de M. Karr et a reçu la société CityLink pour la présentation de son bilan intermédiaire. Le bilan final sera discuté en commission ultérieurement avec diverses propositions.

Mme Bisanti annonce que la commission Cohésion sociale, Santé et Sports, s'est réunie le 19 janvier, en présence de Mme la maire Garcia Bedetti et de Mme Jimenez, responsable du service social. Un premier bilan intermédiaire des allocations de rentrée scolaire a été présenté. 16 allocations de CHF 120.- et une de CHF 180.- ont été distribuées pour la rentrée 2021-2022. Pour la rentrée 2022-2023, 26 allocations de CHF 120.- et 7 de CHF 180.- ont été versées. Beaucoup de questions pertinentes ont été posées par les commissaires. Pour y répondre de manière appropriée, la commission recevra le CAS à l'automne et étudiera la question avec un recul de trois rentrées. Par ailleurs, la question de la fête de Noël de la commune a été débattue. Un courriel a été envoyé à toutes les associations de la commune, susceptibles d'avoir un intérêt pour un projet de fête de Noël pour tous (de 7 jours à 107 ans). En date du 30 janvier, quatre associations avaient répondu : la Ludothèque communale, Cirquenèche, Horizons nouveaux et les TSHM. Plus tard l'Accademia d'Archi a rejoint le groupe. La date prévue est le dimanche 17 décembre dès 16h.

Mme Lambert indique que la commission Culture s'est réunie le 23 janvier 2023 et a fait un point de situation des activités en cours aux Éditions Chênoises, notamment sur le prochain ouvrage, en préparation avec Mme Garcia Bedetti, qui représente le Conseil administratif au sein du comité desdites Éditions et le Président qui est délégué du Conseil municipal, et à ce titre aussi membre de ce comité. Par ailleurs, le Mérite Chênois 2023, dont la cérémonie est prévue pour le 3 octobre 2023, a été attribué à l'unanimité, de même que celui de 2024.

À la suite du bilan positif de la conférence Jean-Jacques Gautier du 15 novembre 2022, dressé tant par l'Association pour la prévention de la torture (APT, organisatrice de l'événement) que le service culturel et que les membres de la commission, une nouvelle conférence a été fixée au mardi 21 novembre 2023. Le service culturel prendra langue avec l'APT pour cette prochaine édition en communiquant les orientations de la commission. Le dossier sera repris après les retours de l'ATP.

Pour la 22^{ème} fois, la commission Culture s'est ultérieurement réunie le 13 février 2023. Il s'agissait de prendre connaissance du « Rapport sur une possible affectation culturelle de la Maison de maître « La Bessonnette » » avec son auteur M. Gabriel Umstätter, et en présence de Mme Garcia Bedetti, maire de la commune et de M. Karr, conseiller administratif responsable du dicastère Territoire – patrimoine bâti – Village de Chêne-Bougeries. Ce dernier était accompagné de M. Christian Foehr, étant précisé que cet architecte spécialisé dans la rénovation d'objets patrimoniaux a été chargé par le Conseil administratif de documenter la Maison de maître de manière systématique et de réaliser des plans afin de pouvoir faire des

propositions quant aux possibilités concrètes et de modularisation de la Maison, en prenant en compte la technique du bâtiment, la statique et les charges sur chacun des secteurs.

Comme le rappelle le rapport de M. Umstätter, le 27 septembre 2018, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries donnait son aval à l'achat par la commune par des fins de réserve des parcelles N° 677, 1853, 2351 et 2352 du cadastre communal, constituant le cœur de l'ancien domaine de la Bessonnette. En date du 28 mars 2022, la Commission Territoire, Urbanisme et Mobilité, élargie à l'ensemble du Conseil municipal a ensuite accepté, à l'unanimité, d'aller de l'avant dans le processus visant à développer un projet d'affectation de la Bessonnette, sur la base d'une étude d'implantation du Bureau Archiplein, portant sur les potentiels à bâtir du site, eu égard, notamment, de sa qualité paysagère comme du cône de vue à l'examen auprès du Service des monuments et des sites. Le 20 juin 2022, lors d'une séance réunissant les commissions Culture ainsi que Bâtiments et Infrastructures, ainsi que le Conseil administratif incorpore, le souhait avait été formé que la parcelle de la Bessonnette, incluant la Maison de maître, soit rendue accessible au public et affectée à des programmes culturels et artistiques, ceci clairement exprimé avec un préavis de principe voté à l'unanimité. Lors de la même séance du 20 juin 2022, il avait également été plébiscité la proposition de mandater M. Gabriel Umstätter pour concevoir ce qui pourrait être développé dans la Maison de maître et ses abords, eu égard au potentiel à bâtir mis en évidence. Cela étant, pour répondre aux besoins pressants de l'Accademia d'Archi et de la Lyre de Chêne-Bougeries, il a été précisé que le mandat devra intégrer le projet de centre de formation musical et d'échanges culturels, avalisé à la suite des conclusions de M. Laurent Marty. Car, en connaissance de ces besoins et en relation avec les deux variantes d'implantation privilégiées en commission lors de l'examen des propositions d'Archiplein, deux demandes préalables étaient alors en passe d'être déposées.

Le rapport présenté le 13 février retient qu'avec ses nouveaux espaces pédagogiques et culturels (école de musique, maison de maître) et son parc, le domaine de la Bessonnette pourrait s'insérer dans un ensemble déjà existant, apprécié et vivant, d'espaces verts et d'infrastructures culturelles à fort potentiel. Sont notamment considérés les parcs de la mairie, l'Espace Nouveau Vallon, la place du Colonel-Audéoud, la salle Jean-Jacques Gautier.

Le centre culturel envisagé dans la Maison de maître aurait le potentiel de dynamiser cet ensemble, le redéfinir et le réorganiser en réseau plutôt qu'en espaces simplement contigus comme c'est encore largement le cas aujourd'hui. La réflexion de M. Umstätter tient ainsi compte de l'offre actuelle à proximité immédiate jusqu'à celle des villages de Chêne actuellement en pleine phase de revalorisation afin de ne pas proposer une infrastructure supplémentaire, mais au contraire, une offre véritablement complémentaire, que ce soit en termes de collaboration (pour les services municipaux et les acteurs culturels, mais aussi les écoles et d'autres institutions) qu'en termes de parcours et d'utilisation des espaces verts et culturels.

La mue proposée pour la Maison que M. Umstätter décrit dans son évolution, sa valeur patrimoniale à préserver et ses autres atouts par un examen étage par étage, y compris ses annexes et aménagements extérieurs directs est, par ailleurs, inscrite dans son histoire même, qui l'a vu fonctionner d'abord comme centre d'un domaine agricole, puis comme lieu de résidence bourgeoise, avec des fonctions de réception et de représentation, mais aussi, déjà ces dernières années, comme logement et atelier d'artistes (un peintre et une chanteuse).

Au vu de tous ces éléments et tenant compte des contraintes et typologie des espaces disponibles (également minutieusement décrits), M. Umstätter en vient à une proposition de scénarii

d'affectation, soit un espace multicarte au cœur des parcs, soit en résumant à quelques lignes ce qui est développé en 29 pages :

- Au rez-de-chaussée, le fumoir comme espace d'accueil qui fonctionnerait à la fois comme réception du centre d'art et comme centre d'information sur l'ensemble de l'offre d'activités (culture, sport, nature, etc.) proposée dans les trois parcs et les institutions culturelles communales. Ce serait également un centre de ressources ;
- Au rez-de-chaussée toujours, un café-restaurant dont la capacité réduite en hiver pourrait se démultiplier en été avec l'ouverture d'une terrasse qui permettrait aussi de prendre un verre ou manger au calme avant ou après un spectacle de la salle Gautier ou durant la journée servir de lieu de rendez-vous et de nouveau point d'attractivité des parcs ;
- Au 1^{er} étage, un espace d'art, qui pourrait idéalement être dédié à l'art contemporain, voire à des expositions thématiques, lesquelles pourraient se prolonger à l'extérieur (par exemple avec des thématiques environnementales) ;
- Au 2^{ème} étage, niveau 1, des espaces de médiation et un bureau.

Le Président se permet d'interrompre Mme Lambert en rappelant que le rapport a été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Mme Lambert poursuit :

- Au 2^{ème} étage, niveau 2, un lieu d'accueil et de résidences d'artistes (par exemple des masterclass pour les élèves des écoles de musique ou pour développer un projet spécifique à court ou moyen terme ou encore simplement de manière ponctuelle, à l'occasion de l'accueil d'un spectacle).

Le rapport développe des pistes intéressantes quant aux activités culturelles possibles en lien avec les atouts de la commune.

Les discussions qui ont suivi la présentation du rapport ont notamment porté sur l'indispensable installation d'un ascenseur, dont M. Foehr a précisé qu'il ne pourrait être installé qu'en un seul endroit du bâtiment, mais sans que cela ne compromette le reste du projet. En revanche, M. Foehr a émis des doutes sur l'emploi des garages comme espaces de médiation ouverts sur le parc, qui étaient aussi proposés dans le rapport. De son point de vue, pour des raisons tenant à son observation du bâtiment, le café-restaurant trouverait mieux sa place dans ce lieu, compte tenu également de l'espace clos de la cour qui en constituerait un bon prolongement. Sous cette réserve de détail, la grande qualité de la proposition de M. Umstätter a été louée. Qu'il en soit publiquement chaleureusement remercié.

Le Président regrette, vu la longueur de l'exposé, que les gens ne suivent plus.

Demandant une motion d'ordre un peu tardivement, M. Karr ne voit pas qu'un rapport présenté par le Conseil administratif et qui n'a pas encore fait objet d'un débat en commission soit déjà mis au procès-verbal de la séance du Conseil municipal, comme si cela avait été acté et accepté. Il faut avoir quand même une certaine place pour la discussion. Personnellement, M. Karr suggérerait que cette laborieuse lecture qui a été faite ne figure pas au procès-verbal jusqu'à ce que l'ensemble de la commission ait pu délibérer et qu'il y ait quelque chose à dire de la part de la Présidente de la commission dans son rapport.

Le Président propose de ne pas en discuter sur le siège.

Mme Lamagat suggérerait qu'il y ait, comme aux échecs, un temps de parole limité.

Le Président passe la parole à d'autres intervenants.

M. Le Guern indique qu'il ne fera pas lecture des rapports de la commission Territoire Urbanisme et Mobilité, qu'il préside, car ceux-ci sont disponibles pour les conseillers municipaux et réserve les éléments confidentiels à la seule commission.

Mme Bauduccio mentionne que la prochaine séance de comité du journal Le Chênois sera tenue le 6 mars 2023 et qu'il n'y a pas de nouvelles à communiquer pour le moment.

Arrivée de M. Ulmann à 20h42.

M. Ulmann indique ne pas avoir de communications de la commission Finances et Contrôle de gestion à donner.

4. Communications du Conseil administratif.

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, maire.

A. Culture

Les événements à venir

Nous vous informons que pour répondre aux demandes de certains d'entre vous, vous pourrez désormais recevoir vos invitations aux événements culturels, aussi par courriel afin de vous éviter de vous déplacer et d'imprimer les billets.

Nous vous attendons nombreux le jeudi 16 mars 2023 à 18h30 à l'Espace Nouveau Vallon pour le vernissage de l'exposition « Signe de Paix », en l'honneur des 25 ans d'activité d'Antoinette Deley, artiste sculpteur et peintre. Pas moins d'une soixantaine d'œuvres, sculptures et peintures, seront mises en lumière sous le signe de la paix. L'exposition sera ouverte au public du 17 mars au 2 avril 2023.

Pour la seconde édition du « Printemps de la danse », sous la direction artistique de Nathanaël Marie, 4 magnifiques et surprenantes soirées vous attendent les 17, 18, 24 et 25 mars 2023. La salle communale Jean-Jacques Gautier présentera pour l'ouverture, une soirée jeunes ballets, suivie d'un concert live de Roxane. Le lendemain, la compagnie 1promptu jouera le Quatuor à Corps pour Mozart, un spectacle narratif et interactif tout public. Le second week-end, hommages aux hommes chorégraphes, puis aux femmes chorégraphes, les deux soirées suivies également de concert live.

Le rapport rédigé par M. Umstätter suite à un mandat qui lui a été confié pour une possible affectation culturelle de la maison de maître « La Bessonnette » a été présenté lors de la commission Culture du 13 février et vous sera envoyé à tous. J'espère que tous les commissaires en prendront connaissance il me semble que sa proposition est très fédératrice et tienne finement compte de tous les aspects patrimoniaux tout en proposant des liens avec une future maison

dédiée à la musique, ce qui nous permettra de perpétuer les liens que la famille Gautier maintenait avec la musique et les arts en général.

B. Petite Enfance

238 enfants sont inscrits sur notre liste d'attente pour une place dans un espace de vie enfantine.

La procédure pour l'aide exceptionnelle est en place. À ce jour, 63 enfants pourraient en bénéficier. Une information a été publiée sur le site Internet de la commune et un courriel envoyé aux parents concernés.

C. COHÉSION SOCIALE

Organisation Fête de Noël 2023

Le groupe de pilotage a été créé début février pour l'organisation d'une Fête de Noël avec les associations pour tous les habitants.

Conte et musique pour les aînés

Le 7 mars prochain, à 10h30, Madame Stéphanie Jornod proposera un conte avec de la musique (accordéon). Les jeunes de la commune, encadrés par les TSHM, serviront le café et les croissants dès 9h30. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 24 février 2023.

D. DIVERS

Rencontre avec l'association des intérêts de Conches (AIC)

Le Conseil administratif a reçu l'Association des intérêts de Conches le 19 janvier 2023. Les questions et enjeux du plan directeur communal, du projet « Malagnou-Paumièr », de la nouvelle ligne 34 des TPG ainsi que du restaurant scolaire de Conches ont notamment été abordées.

Rencontre avec GENILEM

Une délégation du Conseil administratif a reçu le directeur de GENILEM le 9 février 2023 afin de discuter des possibilités de partenariat, notamment pour organiser une séance d'information publique concernant l'aide que cette association peut apporter aux communiens dans leur projet de création d'entreprise.

Le Président passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

A. Territoire – Patrimoine bâti -Village de Chêne-Bougeries

Village de Chêne-Bougeries – Chantier A

L'autorisation de construire en procédure accélérée relative au fenil en bois ayant été obtenue, le démontage est maintenant en train d'être organisé, ce qui va permettre de réouvrir le chantier d'assainissement et de finition du 27.

Le projet de cahier des charges pour l'exploitation du Café de la Fontaine a été transmis au Conseil de fondation. Le travail a également été repris avec le mandataire accompagnant la mise en place dudit restaurant.

Village de Chêne-Bougeries – Chantiers B et C

Le chantier avance de manière satisfaisante. Les travaux de génie-civil des numéros 5 et 7 de la rue de Chêne-Bougeries sont en cours et le radier du numéro 6 du chemin du Pont-de-Ville est déjà terminé

Village de Chêne-Bougeries – Espace public

Un mandataire externe a été sollicité pour accompagner la commune dans la préparation et l'organisation d'un concours d'architecture du paysage. Ce concours ouvert se déroulera en un tour entre juin et décembre 2023.

Un petit point au sujet de la Bessonnette

M. Karr tient à présenter ses excuses aux membres du Conseil municipal concernant une information erronée donnée soit en commission, soit en plénière, et remercier M. Antoine Locher d'avoir attiré son attention sur cette erreur.

Bien que nous soyons en présence à la Bessonnette 8 et 11 de bâtiments comportant plusieurs logements, le fait qu'ils se trouvent en cinquième zone les soustraient à la très redoutée LDTR. Ainsi, l'éventuelle suppression de logements dans ces bâtiments n'obligera pas la commune à les compenser par des créations de logements ailleurs, contrairement à mes souvenirs d'une affaire similaire, il y a une vingtaine d'années, dans le secteur de la route de Chêne.

B. Biodiversité

Potage urbain

La demande d'autorisation de construire relative à l'aménagement d'un potager est en cours de traitement à l'OAC, à la suite de demandes de compléments. Ce nouvel espace devrait pouvoir être mis à disposition d'ici au mois de mai 2023

Arbres connectés

Trois grands arbres de la commune situés sur domaine public communal, seront prochainement équipés d'un système de surveillance connecté. Ce dispositif est en cours de développement et permettra à terme d'anticiper les risques de chutes.

Les arbres sélectionnés sont :

- Le sequoiadendron géant du parc Stagni, objectif connaître sa vitalité et anticiper les attaques cryptogamiques.
- Un pin noir du parc Stagni – objectif suivre l'évolution, car penchant très fortement afin de prendre des mesures de maintien adapté.
- Un chêne de l'Avenue de l'Ermitage – objectif suivre l'évolution d'un chêne centenaire planté dans un environnement contraint.

Abattage d'arbres

Un marronnier récemment abattu, à la suite de l'observation et l'analyse d'un champignon lignivore, situé sur la place du Colonel-Audéoud sera remplacé par un micocoulier

C. Mobilité

Avenue de l'Ermitage

Un mandat a été confié à l'atelier Plum pour examiner les possibilités de réaménagement en parallèle à l'étude relative à la mise en séparatif. Les mandataires des deux projets travaillent de manière coordonnée afin de proposer un projet réalisable dans les temps impartis.

Le bureau City Link, qui travaille actuellement sur le mandat des schémas de circulation suivi par la commission Mobilité, accompagnera les mandataires précités dans le cadre d'un complément à l'étude sur la révision des schémas de circulation.

D. Autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire

Le service doté d'une compétence spécifique développe et dépose des demandes d'autorisations de manière autonome. A titre d'illustration :

- Prolongation de l'autorisation pour le pavillon provisoire de l'école de Conches (autorisation obtenue).
- Potager urbain sur le toit du dépôt des routes (traitement des demandes de complément en cours).
- Démolition des cuves du point de collecte de la Colombe (en cours de réalisation).
- Aménagement de nouveaux jeux pour la crèche du Nouveau Prieuré (en cours de réalisation).
- Mise à jour et complément des tables de pique-nique dans les espaces communaux (en cours de réalisation).

Le Président passe la parole à M. Florian Gross, conseiller administratif.

A. Bâtiments et Infrastructures – Plan climat communal

École du Belvédère

En ce qui concerne l'agrandissement de l'école du Belvédère, la phase « projet » est en cours de finalisation. Le bureau Giorgis Rodriguez Architectes a travaillé en étroite collaboration avec l'administration communale ainsi que les différentes parties prenantes pour définir les détails du projet.

Dès la phase « projet » terminée, les démarches en vue de l'obtention de l'autorisation de construire commenceront. Le dossier d'appel d'offres sera élaboré, en parallèle.

Une demande de crédit d'investissement et de financement devrait être présentée à votre Conseil en septembre de cette année.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement devraient démarrer en mai 2024, pour une livraison fin juin 2026 afin de permettre de préparer sereinement la rentrée scolaire 2026.

Durant les travaux, un pavillon provisoire sera mis à disposition pour accueillir les élèves des classes en cours de rénovation. Ce pavillon accueillera également le restaurant scolaire. Un crédit sera également sollicité pour ce pavillon qui pourra être réutilisé à d'autres endroits, pour d'autres projets de rénovation de la commune ou mise en vente.

École de Chêne-Bougeries

À la suite d'un appel d'offres, le marché pour la construction de l'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries a été attribué à l'entreprise Implenia. Les installations de chantier débuteront début mars. Les travaux dureront jusqu'en juin 2024 afin que l'établissement soit prêt pour la rentrée scolaire 2024. L'agrandissement de l'établissement n'impose pas la fermeture de classes. Ainsi, aucun pavillon provisoire n'est à prévoir. Le crédit d'investissement et de financement de CHF 10'000'000.-, voté le 18 novembre 2021 par votre Conseil, devrait être suffisant pour les travaux.

Une séance d'information publique pour les parents sera organisée sur place le mardi 28 février à 19h, en présence de notre AMO et de l'entreprise de construction.

Acquisition du bâtiment de la poste

L'acte notarié a été signé la semaine passée et le distributeur Selecta a été retiré. Le Conseil administratif reviendra tout prochainement vers les commissions concernées afin de discuter de l'affectation possible de la parcelle ainsi que des opportunités qui en découlent.

Plan Lumina

Grâce au remplacement de l'éclairage public en LED courant 2022, la consommation pour l'éclairage public sur l'année écoulée est en baisse de 35%, passant de 800 kWh les années précédentes à 520 kWh en 2022. A noter que les modifications apportées à l'éclairage public ayant été effectuée principalement durant le 2^{ème} semestre, une seconde baisse de consommation est attendue pour cette année.

B. Services extérieurs

Plantations

Deux nouveaux arbres ont été plantés cette semaine : Un Celtis australis (Micocoulier) ce jour en remplacement du marronnier de la place Audéoud et un tilleul (Tilia platyphyllos) au rondeau des Bougeries.

C. Sports

Centre sportif de Sous-Moulin

L'équipe de Chênois Volleyball s'est qualifiée pour la finale de la coupe suisse de Volley dimanche passé. La finale aura lieu le 25 mars à 13h30 à Winterthur contre Lausanne. Un car de supporter chênnois sera du voyage et je vous invite à venir supporter notre équipe à cette occasion.

Enfin les championnats suisses de curling élite hommes et femmes se déroulent actuellement à la halle de sous-moulin. Les finales femmes et hommes auront lieu samedi avec remise de médailles samedi soir vers 19h. Les vainqueurs représenteront la Suisse aux prochains mondiaux de curling ce printemps. Notre équipe masculine étant bien partie, je vous invite à venir l'encourager pour la finale samedi à partir de 16h.

Postulat du Conseil Municipal du 23 juin 2022 : Stop au bout de scotch sur la baignoire trouée »

Lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2022, ce dernier a chargé le Conseil administratif :

- D'étudier la mise en place d'un projet de démolition et reconstruction des immeubles précités, dits « Beaumelon » :
- En y intégrant la concrétisation de la motion PLR *pour la construction de petits immeubles intergénérationnels avec des appartements dits « IEPA » (immeubles avec encadrement pour personnes âgées) et des appartements pour familles* acceptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 11 février 2021 ;
- En étant attentif à la situation des locataires pendant et après la reconstruction.
 - De présenter son rapport écrit dans les trois mois au Conseil municipal conformément à l'article 35 du Règlement dudit Conseil.

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a fait mention dans ses communications d'une « Prétude du secteur Jean-Jacques Rigaud – Beaumelon.

Une analyse des possibilités d'amélioration énergétique, ainsi que des coûts et bénéfices attendus par une rénovation ou une reconstruction des bâtiments propriétés de la commune étant en cours.

Cette prétude a fait l'objet d'une présentation en commission bâtiments lors de sa séance du 28 novembre 2022, en présence des mandataires des bureaux Sioux immobilier et Alios. Ce rapport a été par la suite transmis à l'ensemble du Conseil municipal le 13 janvier 2023 en guise de réponse au postulat initial.

Il ressort de cette étude 5 scénarii allant de la rénovation complète à la démolition complète. Sur ces 5 propositions, 2 ont été jugés plus intéressantes, à savoir d'une part la rénovation de l'existant et modification des distributions d'une part et d'autre part une rénovation partielle, démolition et optimisation des surfaces.

Lors de sa séance du 26 janvier 2023, le Conseil administratif a souhaité proposer à la commission Bâtiments et Infrastructure de déterminer la variante entre les deux propositions ci-dessus à développer dans le cadre d'un crédit d'étude. Cette orientation stratégique sera discutée lors de la séance du 27 mars prochain de ladite commission.

Concernant l'affectation des futurs logements existants ou à créer, il est trop tôt aujourd'hui pour définir une affectation type telle que proposée par le postulat pour des appartements IEPA.

Ces logements proposant notamment des contraintes en termes de taille et d'encadrement, il conviendra le moment venu d'étudier plutôt la possibilité de créer des logements accessibles aux seniors mais ne répondant pas forcément au cahier des charges d'un établissement dit « Immeubles avec encadrement pour personnes âgées ».

En conclusion, nous sommes aujourd'hui au début d'un processus de chantier qui va s'étaler sur une longue période, qui a débuté déjà en 2021 avec les premières études énergétiques et qui est voué à s'étendre sur une période certaine aux vues de la complexité des différentes contraintes du site aujourd'hui identifiées. Le Conseil administratif souhaite avancer de concert avec le Conseil municipal afin de voter un crédit d'étude cette année encore afin que votre conseil puisse voter le crédit de construction avant la fin de cette législature.

5. Propositions du Conseil administratif.

5.1 Réalisation du projet « Axe Frontenex » piloté par l'Office cantonal des transports : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 21'000'000.-TTC)

Le Président cède la parole à M. Karr, puis à M. Gross.

M. Karr explique que le dossier qui arrive maintenant sur la table du Conseil municipal est un dossier de longue haleine. Lui-même l'avait repris en 2011 lors de son arrivée au Conseil administratif. Le financement présenté actuellement correspond, dans les grandes lignes, à l'enveloppe décidée à l'époque même si, entre-temps, des financements locaux ont été ajoutés. M. Karr rappelle encore que l'Axe Frontenex est plus qu'une route. Il s'agit de transformer le chemin de la Gradelle et la route Jean-Jacques Rigaud en un axe plus civilisé, avec une capacité accrue pour les transports publics, les cycles et les piétons, ainsi qu'une esthétique particulièrement soignée, en dessous de laquelle se trouvera le réseau d'égouts, qui est à la charge de la commune, le tout sous le co-financement de la Confédération à travers les projets d'agglomération.

M. Gross rappelle que la commune a eu l'honneur de recevoir M. Dal Busco en commission élargie. Celui-ci a présenté tous les détails du projet. Il rappelle aussi, sur les détails financiers que, malgré le montant important présenté à la présente séance, une grande partie des coûts seront pris en charge par des subventions fédérales et cantonales, avec l'appui aussi du Fond intercommunal d'équipements. La part finale de la commune pour les infrastructures de surface

sera de CHF 5'445'531.-. Pour la bonne forme, le crédit a été proposé en brut, avec toutes les marges et les divers et imprévus, d'où le montant plus élevé.

Le Président passe la parole à M. Wuarin, Président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Wuarin indique ne pas avoir d'éléments supplémentaires à ajouter.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Le Guern, qui remplaçait M. Ulmann à la présidence de la commission Finances et Contrôle de gestion, mentionne que le sujet a été débattu à la séance de la commission du 2 février 2023. Celle-ci a pris en considération le fait que la facture finale serait de CHF 5'445'531.- et non pas de CHF 21'000'000.-. Le préavis du crédit a été voté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Lambert pointe que des riverains ont des différends avec l'Etat et la commune sur cet aménagement et qu'il était apparu que ceux-ci seraient en passe de trouver un accord avec l'Etat. Elle demande donc au Conseil administratif si des éléments nouveaux existent sur cette question.

M. Karr répond que ce processus ne concerne pas, au premier chef, la commune et qu'il n'y a donc pas de nouvelles à communiquer.

En l'absence d'autres demandes de parole, le Président fait lecture de la délibération et la met au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REALISATION DU PROJET « AXE FRONTENEX » PILOTE PAR L'OFFICE
CANTONAL DES TRANSPORTS : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET DE
FINANCEMENT (CHF 21'000'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 16 janvier 2023,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Finances et Contrôle de gestion lors de sa séance du 2 février 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,**

1. de réaliser les travaux d'aménagement d'espaces publics et routiers, pour « l'Axe Frontenex » ;
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 21'000'000.- TTC destiné à ces travaux ;
3. de prendre acte que ce crédit sera financé, en partie par une contribution fédérale, une contribution cantonale et une contribution du fonds intercommunal d'équipement (FIE) ;
4. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
5. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figurera au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien ;
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 21'000'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

5.2 Rénovation de la maison sise au chemin du Villaret N° 10 pour une mise à disposition en faveur de « la maison de Tara » : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 2'365'000.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Gross.

M. Gross rappelle que le dossier est déjà connu du Conseil municipal et que l'association est très importante pour la commune. Cependant, avec l'agrandissement de l'école du Belvédère, la maison actuellement occupée par l'association doit être démolie. Tout a été mis en œuvre pour trouver une solution qui permette de poursuivre les activités de manière sereine, dans un cadre aussi idyllique que celui proposé actuellement, dans un horizon de temps très court, car le chantier de l'école du Belvédère doit débiter d'ici 15 mois. Il a été trouvé, au sein du portefeuille immobilier communale, une maison, au chemin du Villaret N° 10, qui pourrait satisfaire à l'ensemble des demandes de la Maison de Tara. Après avoir visité les lieux avec la directrice et le conseil de fondation, ceux-ci ont été enchantés par le projet de mise à disposition de cet espace, sachant qu'il est à la fois possible de proposer quatre chambres, comme souhaité, ainsi que des espaces de bureau et des salles de repos et de formation pour les bénévoles. Lorsque le projet a été proposé en commission Bâtiments et Infrastructures en 30 janvier 2023, les commissaires ont souhaité, qu'avec la mise à disposition du 2^{ème} et du 3^{ème} étage du bâtiment, le crédit prenne en compte l'étude et la revue de l'isolation de ces deux étages. C'est pour cela que le crédit initial de CHF 1'765'000.- a été augmenté de CHF 600'000.- pour atteindre le chiffre actuel.

Le Président passe la parole à M. Wuarin, Président de la commission Bâtiments et Infrastructures

M. Wuarin indique ne rien avoir à ajouter au-delà de ce qui a déjà été indiqué dans son rapport de commission.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Le Guern, qui remplaçait M. Ulmann à la présidence de la commission Finances et Contrôle de gestion, mentionne que la commission a validé la proposition de la commission Bâtiments et Infrastructures d'augmenter le montant du crédit de CHF 600'000.- pour la rénovation des étages supérieurs. Le nouveau crédit a été préavisé favorablement, à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

M. A. Locher indique que son vote sera positif, du fait de l'urgence dans laquelle se trouve la commune, mais regrette que ce vote, justement, ait lieu dans l'urgence, alors que l'extension de l'école du Belvédère a été votée il y a 4 ans. Il est dommage que le Conseil municipal se retrouve de la sorte, avec un couteau sous la gorge. Il dit aussi espérer que le délai pourra être tenu, malgré l'étude des étages supérieurs.

Mme Lambert indique qu'elle aussi votera positivement et rejoint les observations de M. A. Locher. Elle ajoute à ces observations que la Maison de Tara avait été reçue lors de la législature précédente et que beaucoup de conseillers municipaux étaient sensibles au travail de la Maison. Ainsi, il n'y avait pas d'objection au Conseil municipal quant au fait qu'il fallait trouver un nouveau lieu.

M. Gross souligne que lors de toute la procédure de concours, il a été spécifié que les opérations sur le site devaient être maintenues dans toute la mesure du possible. A la base, il y avait la volonté de ne pas empiéter sur l'emplacement actuel de la Maison de Tara, mais il est apparu ensuite que les projets qui proposaient cela n'étaient pas viables. Ainsi, il est faux de dire que la commune a attendu quatre ans, car elle souhaitait, durant ces 4 années, maintenir l'activité dans la maison. Par ailleurs, le timing du chantier est effectivement très serré mais aussi optimiste, ce qui est aussi le cas pour l'école du Belvédère. Ainsi, le but est d'avoir les deux projets parallèlement et en bonne intelligence.

M. Karr souhaite nuancer les propos de M. A. Locher car, dès lors que le concours prévoyait de préserver la maison dans toute la mesure du possible, cela voulait dire que la commune prenant tacitement l'engagement auprès de la Maison de Tara de trouver une solution. Cet engagement a aussi été redonné de manière explicite lors de la visite par le Conseil administratif, représenté par lui-même et Mme Garcia Bedetti, de l'anniversaire des 10 ans de la Maison. Quatre options différentes ont été étudiées, dont celle d'acheter un nouveau terrain pour le mettre en droit de superficie ou à disposition de l'association. Il n'y a donc pas eu un seul moment d'oisiveté dans ce dossier et tout ce qui pouvait être fait a été fait.

M. A. Locher répond qu'il est heureux que le Conseil administratif ait témoigné de son engagement auprès de la Maison de Tara. Cependant, le Conseil municipal l'avait demandé lors de la délibération qui mettait en place ce processus. Ainsi, il est heureux de voir que le Conseil administratif respecte les engagements votés par le Conseil municipal.

M. Empeyta se réjouit du projet, mais il attend une réponse sur ce qui sera fait si le délai ne peut pas être tenu, pour pouvoir déménager les habitants de la Maison de manière humaine et sereine.

Mme Garcia Bedetti répond que ce problème a été évoqué avec la Fondation. Le Conseil administratif lui a demandé s'il était possible pour elle de trouver une solution pour s'organiser en cas de retard de quelques mois. La Fondation a répondu que c'est le cas car, de toute manière, elle cherche de nouveaux locaux à Chêne-Bougeries et sur d'autres communes. Des demandes ont été déposées par la Fondation, mais le processus reste compliqué car les

bâtiments doivent être mis à disposition avec aménagements et les communes ne répond pas toujours très rapidement. Ainsi, la Fondation est consciente de la possibilité qu'il y ait un retard et la commune va faire au mieux pour qu'il n'y en ait pas. Si d'aventure c'est le cas, il y aura des discussions avec la Fondation pour organiser cela. Par ailleurs, la maison n'était pas toujours pleine, notamment pendant la pandémie de Covid et, dès le printemps, il sera possible de dire s'il y a du retard.

M. Empeyta rétorque que cette réponse n'en est pas une et qu'elle ne calme pas son inquiétude. Il se permettra donc de suivre personnellement le dossier car, en tant que spécialiste de ces questions de santé, il sait qu'il n'est pas possible de déplacer des gens qui sont dans le dernier chemin de leur vie n'importe comment. Pour lui, « s'organiser » ne veut rien dire, pour le moment, et le Conseil administratif renvoie la balle à la Fondation, alors que c'était de son engagement et de sa responsabilité de trouver des solutions. Cette discussion avait été reprise par le Conseil municipal, qui avait dit qu'il refuserait de voter le crédit si le Conseil administratif ne prenait pas de mesures. Maintenant, le Conseil municipal se retrouve devant un grand bla-bla administratif. Ainsi, sa déception est pleine, vis à vis d'une réalité qui semble échapper complètement au Conseil administratif, soit celle de la fin de vie et des soins palliatifs. L'équipe est engagée corps et âme pour ses patients et la manière de faire fait preuve de très peu de respect pour leur action. Il répète être fort déçu par la situation.

Mme Garcia Bedetti répond qu'elle est désolée de la situation...

M. Empeyta reprend...

Le Président lui demande de ne pas couper la parole à Mme Garcia Bedetti.

M. Empeyta demande au Président de le laisser finir et de ne pas lui crier dessus.

Le Président rétorque qu'il y a un ordre à maintenir durant une séance du Conseil municipal et qu'il n'a pas donné la parole à M. Empeyta. La parole est à Mme Garcia Bedetti et il prie M. Empeyta de la laisser parler.

Mme Garcia Bedetti souligne qu'elle connaît bien la situation de la Maison de Tara. Parfois, celle-ci doit refuser des personnes car elle manque de place. Les retards sont difficilement prévisibles et la Fondation est très au fait de ce problème-là. Par ailleurs, il sera possible de modifier l'ordre des travaux pour maintenir la maison actuelle plus longtemps pour y maintenir les résidents, si d'autres solutions ne sont pas trouvées. Plusieurs autres maisons ont été visitées en vue d'une acquisition et aucune n'a pas été trouvée. Comme la maison est propriété publique, il a fallu que la Fondation voit avec l'architecte pour étudier si le programme entre dans la maison. Tout le Comité a rapidement fait savoir à la commune qu'il était ravi de la solution trouvée et a accepté d'aller de l'avant. Ainsi, tout le processus s'est fait en concertation avec la Fondation.

M. Favarger demande ce qu'il en est des habitants actuels au chemin du Villaret N° 10 et si des solutions de relogement sont prévues. Il note que le N° 6 est aussi propriété communale, mais n'est pas en état actuellement, car la commune a laissé pourrir la situation.

M. Gross répond que des démarches sont en cours pour proposer un autre logement au locataire du N° 10. Pour le N° 6, l'étude pour les *tiny houses* est en cours et un certain nombre de dossiers

sont sur la table et vont servir à réaffecter cette parcelle pour du logement. Cependant, le chantier ne pourra pas commencer avant novembre 2023.

M. Empeyta intervient sur la possibilité de voter un crédit supplémentaire pour la Maison de Tara pour que les équipes qui vont s'occuper de ladite future Maison soient doublées et que le chantier soit aménagé pour être au rendez-vous. Il serait possible d'ajouter un petit volet au crédit pour s'assurer d'avoir des chances supplémentaires. Dans tous les cas, il s'agira d'une ligne de crédit qui ne sera dépensée que si elle est nécessaire et qui permettra au Conseil administratif et à lui-même de respirer.

Mme Bauduccio propose de fixer des délais aux entreprises, avec une clause punitive en cas de non-respect de ces délais. Si une entreprise dit qu'elle peut le faire dans les délais mais qu'elle a besoin d'un supplément, le Conseil administratif pourra le lui accorder.

Sur une question de M. Gross, M. Empeyta répond que l'objectif du montant supplémentaire serait de demander à l'entreprise d'aller plus vite.

M. Gross répond qu'il est toujours bienvenu d'avoir de plus grosses équipes. Cependant, le Conseil administratif a déjà estimé les coûts à +20%, ce qui fait que le crédit est déjà probablement au-dessus de ce qui sera dépensé.

M. Karr ajoute que la meilleure manière, historiquement, qu'à le Conseil municipal de punir le Conseil administratif, est de voter plus d'argent que ce qu'il demande. Ainsi, il encourage le Conseil municipal à ne pas le faire. Si une enveloppe supplémentaire devient nécessaire, elle sera demandée. Tout ne peut pas s'acheter mais le Conseil administratif mettra les moyens nécessaires pour que les gens ne se retrouvent pas dans une position délicate.

Mme Déruaz-Lombard rappelle qu'en commission Bâtiments et Infrastructures, M. Gross avait souligné que la Maison est une chose, mais que le jardin est tout aussi important. Elle demande donc que le Conseil administratif soit attentif à cela et que le nouveau jardin soit mis à disposition de la Maison suffisamment tôt.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait lecture de la délibération et la met au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RENOVATION DE LA MAISON SISE AU CHEMIN DU VILLARET N° 10 POUR UNE
MISE A DISPOSITION EN FAVEUR DE « LA MAISON DE TARA » : VOTE DU
CREDIT D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 2'365'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettres e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 16 janvier 2023,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Finances et Contrôle de gestion lors de sa séance du 2 février 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **22 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'365'000.- TTC pour couvrir les frais liés aux travaux de rénovation de la maison sise au N° 10 du chemin du Villaret pour une mise à disposition de la « Maison de Tara » ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'365'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

6.1 Motion de Mme Lamagat

Le Président résume la motion de Mme Lamagat intitulée : « Beaumelon, un nom prédestiné ? », laquelle est annexée au présent procès-verbal :

Celle-ci concerne l'accompagnement du chantier des immeubles du quartier Jean-Jacques Rigaud/Beaumelon, lequel doit encore être décidé par le Conseil municipal. La mise en œuvre des travaux durera 5 à 10 ans et sera lourde pour les habitants. Ainsi, la motion propose de transformer une partie du terrain en parcelle pour jardins potagers pour créer du lien dans le quartier et rendre un peu plus légères les contraintes des chantiers. Une fois des emplacements déterminés, la commune pourra informer les habitants de la possibilité de faire ce projet et des conditions. Si suffisamment d'habitants se disent intéressés, le processus pourra être identique à celui du potager créé l'an dernier au chemin Louis-Segond, à savoir la création d'une association responsable de la gestion des parcelles, selon les directives de la commune, tout en limitant strictement l'intervention de cette dernière. Il passe la parole à Mme Lamagat pour ses précisions.

Mme Lamagat dit avoir envoyé la motion en PDF par souci d'économie de papier et demande s'il aurait été nécessaire pour elle de l'imprimer. Elle n'a pas d'autres ajouts à apporter.

Le Président ouvre la discussion sur la motion.

M. Wuarin trouve la motion un peu prématurée, car ce qui sera fait sur le site n'est pas encore connu. De plus, selon les différentes orientations de projet, il apparaît que, quelle que soit la variante choisie, les travaux ne démarreront que dans de nombreuses années, car il faudra attendre l'autorisation de construire. Ainsi, il propose d'attendre de connaître la variante qui sera construite et de reprendre ce projet en même temps que la dépose de demande d'autorisation de construire.

Mme Lamagat entend la remarque de M. Wuarin. Cependant, pour elle, le fait que le chantier ne commencera que dans quelques années est justement une bonne occasion pour en parler tout

de suite. Elle donne l'exemple du potager Louis-Segond, qui a donné une impulsion, alors que les gens savaient que celui-ci ne serait présent qu'une seule année, et a, ensuite, été déplacé. Elle ne comprend pas pourquoi il faudrait attendre 5 à 10 ans pour un projet qui pourrait être directement mis en place, en sachant que celui-ci bougera dans quelques années. Il s'agit seulement de profiter des espaces actuels et il n'est pas nécessaire d'avoir un projet définitif. Même si le projet n'est pas connu, il est possible d'expliquer cela aux locataires. Elle-même connaît beaucoup d'habitants du quartier, qui craignent des augmentations de loyers, des évictions ou un changement profond du quartier. Ainsi, derrière sa proposition, il y a aussi l'idée que la commune lance un dialogue avec ces habitants et que ceux-ci créent du lien entre eux. En résumé, pour elle, il n'y a aucune raison d'attendre 5 à 10 ans pour installer quatre parcelles de terres qui sont facilement déménageables.

Mme Wyss rappelle que ce sujet du jardin potager a déjà été évoqué plusieurs fois, notamment lors de l'assemblée constitutive de l'association des amis du potager, par M. Gross. Ce sujet a été repris en commission Nature, Environnement et Biodiversité, récemment. Ainsi, cette idée apparaît dans les projets et quelque chose va se faire très probablement, car une association existe déjà. Il s'agira soit d'étendre l'association actuelle, soit d'en constituer une nouvelle.

M. Gross partage cette vision. Ces endroits sont seulement habités de pelouse et sont idéalement situés pour certains communiens. Ainsi, le temps que quelque chose se passe, il serait possible de mettre ces carrés de terre à disposition pour créer du lien social. L'expérience du potager Louis-Segond a été très bonne dans ce cadre-là. Il y a donc deux possibilités, soit d'avoir une seule association communale qui fédère tous les potagers, soit de créer des petites structures autonomes au pied des immeubles. La réflexion aujourd'hui vise davantage à savoir qui gérerait le potager le temps des travaux qu'à décider si un potager doit être installé. Il y a suffisamment d'espace et cela ne péjorera pas le projet immobilier, avec un contrat de prêt à usage du sol.

Mme Gache demande s'il y a un intérêt réel de la part de habitants de Beaumelon pour avoir ce potager.

M. Empeyta répond que, de nombreuses fois, le Conseil municipal a soutenu les travaux de la commission Nature et territoire et de sa Présidente et s'est réjoui de tout ce que celle-ci faisait. Ainsi, pour lui, le projet pour Beaumelon est sur une autoroute et il propose donc de laisser la commission effectuer son travail en lui apportant le soutien du Conseil municipal. La motion est à son sens, inutile et, par ailleurs, la vision des « pauvres habitants de Beaumelon sinistré » lui paraît peu pertinente.

Mme Lamagat rétorque qu'elle n'a pas utilisé ces mots dans sa motion et redemande à Mme Gache quelle est sa question.

Mme Gache souligne que l'idée lui paraît intéressante mais que sa question visait à savoir si les habitants de Beaumelon ont été consultés sur le projet.

Mme Lamagat répond qu'elle ne se permettrait pas de le faire, car elle ne peut pas aller voir les habitants et leur promettre des choses sans l'aval du Conseil municipal. C'est pour cela qu'elle a fait cette proposition de motion. Elle note aussi que le potager Louis-Segond a été sursouscrit même si cela ne veut pas dire que, forcément, les habitants de Beaumelon seront intéressés. Si ceux-ci ne le sont pas, ils ne cultiveront pas les parcelles et cela n'est pas grave.

Mme Gache souligne ne pas avoir la même démarche intellectuelle que Mme Lamagat.

Mme Lamagat ajoute que le but de la motion est de mettre à disposition un terrain et de créer une association qui gère tout le potager. Ainsi, le travail de la commune sera très limité, soit de voir s'il y a un intérêt pour ces parcelles. Elle-même ne se permettrait pas d'aller, au nom de la commune, faire des promesses.

M. Ulmann mentionne ne rien avoir contre les potagers mais souligne que la commune a parfois l'art de se créer des problèmes qui n'existerait pas sans elle. Ainsi, pour lui donner un potager à une association juste à côté d'un projet de construction sera créer un opposant acharné au projet, qui fera opposition aux autorisations de construire et ira en justice. Lui-même n'est pas contre l'installation d'un jardin-potager au parc Stagni, par exemple, mais le mettre sur un projet de construction n'est pas une bonne idée.

M. Gross souligne que, pour l'exemple du jardin Louis-Segond, les gens étaient ravis de savoir qu'ils avaient une fenêtre d'opportunité claire. Pour Beaumelon, il n'est pas certain de quand les travaux commenceront effectivement, car ceux-ci dépendent de l'avancée du projet au sein des autorités communales et de la complexité des projets retenus. Ainsi, il serait possible de dire que le potager sera présent pour une année reconductible tant que le projet de construction ne commence pas. Une telle manière de faire créerait des habitants plus heureux de participer à une dynamique positive pour l'amélioration de leur quartier et les motiverait seulement, pour lui, à demander que le nouveau projet immobilier prévoie un potager et non pas à faire opposition.

M. Urfer soutient l'interrogation de M. Ulmann car Beaumelon est un projet sensible. Il est intéressant d'installer des jardins potagers mais, vu le projet et l'endroit où il se trouve, une opposition pourrait venir. De plus, il se posait la même question que Mme Gache sur la consultation en amont des habitants et demande si cela avait été fait pour le potager Louis-Segond.

Mme Wyss souligne que, pour Louis-Segond, les gens savaient que le potager aurait une durée de vie restreinte, comme le contrat l'indiquait. De plus, la commune a tout de suite dit qu'un autre terrain serait mis à disposition par la suite. Cela a pu créer des difficultés car ce terrain qui a été alloué ne fait pas l'unanimité, ce que l'association a fait savoir au Conseil administratif, notamment sur le fait qu'il ne s'agit pas de pleine terre et que des immeubles ainsi que le chantier du pont de la Seymaz sont trop proches. Ainsi, il s'agit d'une première année test mais les gens sont déjà très contents de pouvoir cultiver leurs légumes mais aussi des liens sociaux extrêmement importants. Ainsi, elle propose d'aller de l'avant.

Mme Lambert se demande, à l'écoute de la discussion, si la motion n'est pas prématurée. Il serait peut-être préférable d'avancer sur le projet de Beaumelon, de se déterminer entre une rénovation et une démolition-reconstruction (que le PLR préférerait) et de revenir avec cette idée de potager quand la temporalité du projet sera plus claire. Pour l'autre potager, un contrat avait été conclu avec les usagers, qui indiquait une durée. Ainsi, pour ne pas avoir que des clauses indéterminées, il vaudrait mieux avoir une meilleure vision du projet avant de devoir faire ce contrat.

En l'absence de plus de prises de parole, le Président met la motion au vote :

- **Par 5 voix pour, 7 contre et 10 abstentions, le Conseil municipal rejette la motion de Mme Lamagat concernant l'installation d'un jardin-potager dans le quartier Jean-Jacques Rigaud/Beaumelon.**

6.2 Motion du PLR

Le Président donne la parole aux motionnaires pour la présentation de la motion intitulée « Aide pour les victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie », laquelle est annexée au présent procès-verbal.

M. Koev indique que la motion concerne une aide pour les enfants victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie. Il en fait lecture et partage encore une doléance, qu'un des conseillers municipaux lui a fait parvenir avant la séance et qui concerne le montant de - 50'000 qui serait insuffisant et devrait être augmenté à CHF 100'000.-. Le groupe PLR ne s'oppose pas à cette augmentation.

Mme Bisanti remercie le groupe PLR pour la sensibilité dont fait preuve la motion et demande pourquoi celle-ci se limite aux enfants et non pas à toute la population touchée.

M. Koev explique qu'il a paru plus opportun de cibler l'aide pour assurer qu'elle soit affectée de la manière la plus efficiente. Il aurait été possible de viser un peu plus large mais il semblerait que le groupe PLR s'est montré plus sensible au sort des enfants, du fait de leur vulnérabilité accrue.

M. Wuarin partage les préoccupations qui peuvent exister par rapport à ce désastre mais n'est pas convaincu qu'il soit pertinent pour une commune d'octroyer une aide ciblée et de le faire uniquement pour ce désastre, alors que d'autres par le passé auraient aussi pu être soutenus, comme par exemple, les inondations au Pakistan en 2022. Il conçoit que les communautés turques et syriennes exercent une influence à l'étranger qui soit plus forte que celle de la communauté pakistanaise mais cela pose une question de fond sur la nécessité pour une commune d'avancer de l'argent pour un désastre en particulier. Pour lui, cela n'est pas très pertinent car des mécanismes existent au niveau de la communauté internationale de manière plus large.

M. Koev répond que la question est pertinente et souligne que, d'une part, la situation actuelle est, selon l'OMS, le pire désastre naturel du siècle. Ainsi, il s'agit d'un événement sans précédent qui pose l'argument de l'ampleur du désastre. D'autre part, il est vrai que ce n'est pas la finalité d'une commune que de faire cela mais les Nations Unies elles-mêmes, malgré les aides importantes apportées par différentes organismes et États, ont estimé que ces aides sont insuffisantes et lancé un appel au don. Il rappelle les termes utilisés par les Nations Unies, soit les « besoins immenses ». Pour lui, ces deux éléments pèsent d'un poids lourd dans la balance.

M. Gross remercie M. Koev pour la confiance au Conseil administratif pour pouvoir attribuer des enveloppes aussi larges, mais celui-ci n'en a pas les compétences. Dans le budget actuel, la ligne pour l'aide en cas de catastrophe est de CHF 20'000.- et le Conseil administratif a déjà décidé d'attribuer un dixième de cette enveloppe à cette catastrophe, sachant qu'il ne s'agit que du deuxième mois de l'année et que d'autres catastrophe viendront. Le montant est peut-être ridicule par rapport au budget communal mais il y a eu une discussion au Conseil municipal lors de l'établissement du budget, qui disait qu'il s'agit de l'argent des communiens et que celui-ci doit être attribué correctement. La question qui se pose donc est celle de savoir s'il est correct d'attribuer ce montant à une petite partie du monde, qui a subi une catastrophe, dont lui-même partage la peine. D'autres crises sont aussi dramatiques dans le monde et une discussion devrait avoir lieu en commission pour savoir quelle ampleur la commune devrait donner à l'aide internationale. Dans le budget, a été voté le principe du 0,7% du budget versé à l'aide

internationale au développement, ce qui correspond à CHF 400'000.-, qui ont été versés. Ainsi, quand bien même la motion serait acceptée, le Conseil administratif ne pourrait pas engager ces montants car il n'a pas l'autorisation de dépenser. Une délibération serait nécessaire pour attribuer un montant au Conseil administratif.

Mme Wyss souligne aussi que la motion est très touchante et que l'événement est dramatique mais, heureusement, rare. Concernant la ligne budgétaire de l'aide aux catastrophes, elle demande s'il faudra songer à augmenter celle-ci, car les catastrophes pourraient être en augmentation, avec le changement climatique et, pour ce cas précis, les répliques du tremblement de terre qui pourraient avoir lieu. Cette ligne budgétaire avait été utilisée pour la catastrophe à Haïti et il serait nécessaire de l'augmenter car elle est plutôt faible actuellement. Par ailleurs, concernant la motion, elle demande pourquoi le point deux de la décision parle d'une « autre organisation expérimentée ».

M. Koev répond qu'il s'agit d'une coquille. L'Unesco était mentionnée explicitement et a été retirée dans la version finale de la motion. Le mot « autre » aurait aussi dû être retiré. Le retrait de la mention de l'Unesco visait à ne pas trop contraindre le Conseil administratif dans le choix de l'institution destinataire.

Mme Wyss évoque encore la Thune du cœur et revient sur sa proposition qui était venue avant Noël. Celle-ci demandait que les jetons de présence de la dernière séance du Conseil municipal soient versés à la Thune du cœur. La récolte a été de CHF 740.-, ce qui est bien en dessous de l'objectif. Ainsi, ce résultat est triste et il apparaît que tout le monde est d'accord, sur le principe, de récolter mais que beaucoup rechignent à donner. C'est pourquoi elle exhorte les conseillers municipaux à relancer l'opération, puisque que le Conseil administratif ne peut pas débloquer de somme. Ainsi, au moins, une somme symbolique sera versée. Elle-même a déjà fait une donation à titre privé et serait prête à redonner.

M. Ulmann rebondit sur l'argument selon lequel ce n'est pas la tâche de la commune de faire ce genre de dépenses. Il est vrai que cela n'entre pas directement dans les attributions de la commune mais il reste l'aide au développement, qui est une aide que la commune offre à des gens qui ont des besoins importants et qui sont moins fortunés que Chêne-Bougeries en ce qui concerne leurs ressources. Cette aide est attribuée automatiquement. Sur la question de cette catastrophe particulière, les conseillers municipaux ont été beaucoup touchés. De plus, avant la guerre, la Turquie était une destination de voyage et de tourisme pour les Suisses. Ainsi, avec cette catastrophe et tous les bienfaits que la providence accorde à Chêne-Bougeries, il serait valable de fournir un petit effort. De plus, l'ampleur du désastre a motivé le dépôt de la motion. Sur la Thune du cœur, il note une incompréhension car lui-même pensait que le montant serait directement pris sur les jetons de présence par la commune.

Le Président rappelle que l'attribution par la commune était trop compliquée et que c'est pour cette raison que Mme Wyss et Mathez-Roguet avaient proposé de collecter avec une enveloppe.

Mme Bisanti souligne que le désastre naturel est survenu au-dessus du désastre humain qu'est la guerre en Syrie. Ainsi, elle propose de faire une délibération et de demander de l'argent.

Mme Garcia Bedetti relève que s'il est estimé que s'occuper de ce qui se passe à l'étranger n'est pas une tâche des communes, il faudra arrêter d'inscrire l'aide au développement dans le budget. Il ne s'agit effectivement pas d'une tâche communale, mais avant tout d'une tâche

fédérale. Maintenant, comme la Commune a cette pratique d'aide à l'étranger, il faut souligner la remarque de Mme Bisanti sur la guerre en Syrie. Ce phénomène n'est plus médiatisé à cause d'une autre guerre très médiatisée pour laquelle des milliards sont versés. De plus, elle note que beaucoup d'enfants vont devenir orphelins à la suite de cette catastrophe et que l'Unesco est une institution très sérieuse. C'est aussi pour ces raisons que cibler cette catégorie de personne pourrait être une bonne idée. La Chaîne du bonheur a aussi lancé un appel aux dons, comme elle l'avait déjà pour l'inondation en Thaïlande. Il était apparu à ce moment-là que l'argent avait été détourné. Ainsi, elle n'est pas sûre que la Chaîne du bonheur soit un partenaire qui fonctionne, contrairement à l'Unesco, qui est très sérieuse.

M. Empeyta se dit très touché par les différentes prises de parole. Cependant, pour lui, il ne sera pas possible de trancher. Il est normal qu'à la lecture d'un tel texte, personne ne puisse s'opposer à ouvrir le porte-monnaie. Tous les enjeux de la situation ont été posés et la question qui se pose est celle du rôle de la commune dans la distribution de l'argent. La commune redistribue déjà à la population et peut-être que demain une réserve devra être faite pour le Valais, qui attend son prochain séisme. Ainsi, il s'agit d'un puits sans fond et il faut construire un raisonnement qui ne soit pas uniquement au Conseil municipal de Chêne-Bougeries, mais dans toutes les communes genevoises, car l'argument que Chêne-Bougeries a plus d'argent que les autres communes n'est pas valable. La question est celle de savoir si la commune décide d'être solidaire avec la souffrance du monde et se dédouane quelque part d'une certaine culpabilité à être bienheureuse chez soi. Sur la Thune du cœur, il souligne que la commune décide de verser un chèque, cela peut avoir lieu facilement à n'importe quel moment. Ainsi, cette question est un peu poussive, car elle est amenée par Mme Wyss sans savoir ce que les autres conseillers municipaux versent le reste de l'année. Il s'agit là d'un jugement à l'emportée sur la propension des conseillers municipaux à être réceptifs aux malheurs des sans-abris. Ainsi, il demande que le Conseil municipal garde mesure sur ses échanges, surtout sur ces questions-là, et cesse de s'invectiver avec des montants. La question qui se pose est celle de savoir si le Conseil municipal décide d'être solidaire, mais avec l'argent public. Lui-même, en tant qu'être humain et conseiller municipal, préfère redistribuer à ses pairs ici, car il s'agit aussi d'argent qui permet à des gens dans le besoin de manger et de vivre décemment. Pour résumer, lui-même a de la peine avec l'idée, de décider, de son propre chef, de donner de l'argent qui n'est pas le sien.

Mme Gache rejoint M. Empeyta en partie, sur la question de la Thune du cœur, et entend, au sujet de la proposition de motion, qu'il y aura des difficultés d'exécution au niveau du Conseil administratif. Au vu de tout ce qui a été dit, il apparaît que tout le monde a sa sensibilité par rapport aux nombreuses catastrophes dans le monde et qu'il y a donc différents points de vue sur ce qui serait admissible, en fonction des connaissances personnelles de chacun sur les pays. Pour réguler la chose, elle propose d'avoir une discussion de fond sur un budget, comme le 0,7%, qui serait octroyé à différentes associations chénoises ou cantonales en fonction des catastrophes qui se passent dans l'année. Ensuite, si la somme n'est pas dépensée, elle pourrait être reportée d'une année sur l'autre. Cette discussion pourrait avoir lieu dans un autre moment, sans l'émotion du jour, qui est compréhensible et respectable. A ce moment-là, il sera possible de décider si la commune souhaite soutenir des causes qui lui sont étrangères ou non.

Mme Wyss souligne la distinction entre le 0,7% et l'aide aux catastrophes. Le 0,7% est dirigé pour l'aide au développement, ce qui n'a rien à voir avec l'aide aux catastrophes.

M. Ulmann répond à M. Empeyta sur le caractère arbitraire de la décision. M. Empeyta parle de redistribuer l'argent de la commune aux communiers. A peu près CHF 6 millions sont versés

chaque année aux communiens. Ainsi, les CHF 50'000.- proposés correspondent à 1% de cela, pour rendre service à des gens qui sont en grande difficulté. Cette question se discute mais il s'agit d'une goutte d'eau pour lui.

Mme Déruaz-Lombard rappelle que, chaque année, quand des catastrophes de ce genre arrivent, un élan de solidarité a lieu, avec un grand aspect émotionnel, et que beaucoup d'argent est récolté. Régulièrement, il est rappelé que cet argent ne peut pas être distribué tout de suite. Ainsi, il n'y a pas d'urgence et il est surtout important de rester attentifs à l'aide dont les habitants auront besoin lorsque les médias n'en parleront plus, sur des projets ciblés. Dans ce cadre, l'aide au développement pourra agir comme aide à la reconstruction. Ainsi, elle propose de mettre cela clairement à l'agenda et de ne pas le faire dans l'urgence.

M. Koev rebondit sur les différentes prises de parole. Premièrement, il dit ne pas être d'accord avec le caractère arbitraire de la demande. Il existe plein d'autres catastrophes de différents types, mais celle-ci a un caractère particulier, comme le dit l'OMS, qui la qualifie de « plus grande catastrophe du siècle ». Deuxièmement, il dit être peu sensible à l'argument selon lequel cela ne serait pas dans les attributions de la commune. La preuve qu'il est possible de faire des choses hors des attributions est montrée par le Conseil municipal ce soir, car il n'est pas dans l'attribution des conseillers municipaux de rester jusqu'à 22h16 pour s'engager pour leur commune, sans intérêt lucratif. Il s'agit d'un choix de leur part, car celui-ci est possible, tout comme cette aide est possible. Sur les aspects techniques et la nécessité de faire une délibération, il dit ne pas encore maîtriser suffisamment le règlement mais qu'il s'agit, pour lui, d'une formalité. Dans la mesure où la commune peut le faire, il s'agit d'un argument suffisant pour lui. En dernier lieu, il pointe qu'étouffer cette décision avec l'idée d'un budget plus important à l'avenir n'a aucun sens. Il est possible de déjà prendre une décision ce soir et de discuter le reste plus tard. La commune a les moyens de le faire.

Mme Nicolas note, sur la question de la « plus grande catastrophe », qu'il ne s'agit pas de la plus grande en nombre de morts. La catastrophe en Haïti, par exemple, avait été plus grave. Par ailleurs, le problème, pour elle, est le risque que l'argent n'arrive pas aux gens touchés par la catastrophe, comme cela s'est aussi vu en Haïti, où 1/3 seulement de l'argent était arrivé. Le but n'est pas d'enrichir des gens dans ces pays et donner à l'Unesco pourrait fonctionner, si le travail qui est fait sur le terrain est connu. Une autre ONG pourrait amener à un détournement des fonds et Mme Nicolas s'oppose à leur verser de l'argent.

M. Urfer souligne que l'organisme international compétente est bien l'Unicef et non pas l'Unesco. De plus, pour lui, l'acte de la commune serait un don du cœur. Lui-même a participé, du fait de sa profession, à plusieurs actions dans le domaine de la catastrophe et il sait que les professionnels sont très reconnaissants de toute aide en argent et en matériel qui peut être offerte. L'envoi d'argent n'est pas toujours évident mais la vraie question est celle de la manière dont les choses sont données. Ainsi, pour lui, il s'agit d'un don de soi, qui est très important, au-delà du fait que la commune a largement les moyens de payer. Par ailleurs, la solidarité, actuellement, n'est plus à dénominateur commun, et, ainsi, la commune fait acte de solidarité, ce qui est plus que respectable. Il remercie M. Koev pour l'idée et indique que lui-même aurait mis un montant plus élevé, même si la chose la plus importante est l'acte. La démarche est exceptionnelle et M. Urfer la soutient doublement.

M. Karr souligne que le Conseil administratif, lorsqu'il s'est penché sur l'utilisation du fond en cas de catastrophe, a été sensible au fait que l'un des deux pays touchés était beaucoup évoqué et l'autre peu. Ainsi, le souci existait de veiller que la Syrie soit bénéficiaire de l'argent donné.

Par ailleurs, il mentionne le souci d'efficacité du Conseil municipal quant à l'utilisation de l'argent. Pour lui, la première chose à faire pour que l'argent atteigne son but est de le voter, pour permettre au Conseil administratif de travailler. Une motion ne peut pas ouvrir de crédit, comme le dit le SAFCO, et il s'agit, au mieux, d'une manière symbolique de dire au Conseil administratif qu'il peut dépasser la limite budgétaire et que la situation sera régularisée par un crédit supplémentaire par la suite. Ainsi, lui-même ne veut pas pinailler sur la mécanique, mais il faudra une délibération.

Mme Wyss revient sur l'argument selon lequel l'argent n'appartiendrait pas aux conseillers municipaux. Pour elle, si un sondage était fait, les communiens seraient tout à fait d'accord de faire la dépense.

M. W. Locher propose, au vu des discussions qui ont lieu, de renvoyer la motion en commission pour définir une ligne de conduite générale, pour qu'ensuite, le Conseil administratif ait une meilleure vision de ce que souhaite le Conseil municipal.

M. Karr précise que la vision globale est nécessaire mais que, dans le cas précis, si le Conseil municipal veut allouer un certain montant, il faudra le faire par voie de délibération.

M. Empeyta souligne les budgets qui sont dépensés pour la campagne électorale cantonale et propose aussi aux conseillers municipaux d'interpeler leurs partis respectifs pour que ceux-ci fassent un don.

M. Koev mentionne qu'il est important que le vote ne reste pas seulement symbolique et aie une portée concrète. L'idée est d'avoir un montant réellement affecté et il ne faut pas voter quelque chose d'inexécutable. Ainsi, le Président parle d'un renvoi en commission ou d'une délibération et lui-même souhaiterait être éclairé sur les avantages et désavantages de l'un et de l'autre.

Le Président explique qu'une délibération serait nécessaire pour le crédit mais que la motion ne peut pas être, sur le siège, transformée en délibération. Par ailleurs, il demande au Conseil administratif quelle serait la commission compétente.

M. Karr répond que deux volets doivent être traités. D'une part, la mécanique financière, qui demande un passage en commission Finances et Contrôle de gestion et d'autre part, la question des critères d'allocation du montant, qui doit être discutée en commission Cohésion sociale, Santé et Sports.

Le Président propose donc une commission élargie Cohésion sociale, Santé et Sports/Finances et Contrôle de gestion pour traiter du sujet au plus vite et met la proposition au vote.

- **À l'unanimité moins une abstention, le Conseil municipal décide de renvoyer la motion émanant du groupe PLR sur l'allocation d'un montant d'aide d'urgence aux enfants victime du tremblement de terre en Turquie et Syrie en commission Cohésion sociale, Santé et Sports élargie à la commission Finances et Contrôle de gestion, pour définir une délibération ouvrant un crédit au Conseil administratif et des critères et cibles d'attribution du montant.**

6.3 Question écrite

La question est retirée.

6.4 Questions orales

6.4.1 *Panneaux photovoltaïques sur les pistes cyclables*

Mme Jullier-Sakkal mentionne qu'un projet pilote a été lancé, depuis le début de l'année, sur la piste cyclable qui longe la route de Satigny. Celle-ci a été en partie couverte de panneaux photovoltaïques. Ce projet a vu le jour avec un mandat parallèle en lien avec les SIG. Elle demande donc si le Conseil administratif pourrait étudier la possibilité d'une telle installation sur le tronçon de la Voie verte de la commune. Elle rappelle encore que, l'été dernier, la chaleur rendait la Voie verte difficilement praticable. Ainsi, cet aménagement permettrait de créer de l'ombre et de produire de l'énergie. Elle remercie le Conseil administratif de donner réponse à cette question d'ici au mois de mai.

M. Karr répond que le Conseil administratif suit de très près l'expérience de Satigny et rappelle que la commune n'est pas maître de la surface de la Voie verte et que des questions de charges sur les dalles sont à étudier. Il est heureux qu'à Satigny, les SIG fassent des expériences et la couverture de la partie piste cyclable de la Voie verte serait idéale du point de vue de l'ensoleillement.

6.4.2 *Allumage de l'éclairage public*

M. Empeyta souligne que les ampoules de l'éclairage public restent allumées malgré l'allongement des jours et demande donc ce qui va être fait.

M. Gross répond que la commune n'a toujours pas reçu les détecteurs pour faire varier l'intensité des lampadaires. Néanmoins, l'éclairage public est branché sur des détecteurs de lumière, qui sont peut-être moins sensibles ou défectueux. Normalement, l'extinction devrait avoir lieu. Les SIG ont le contrôle sur ceux-ci mais la commune peut toujours communiquer avec eux. Certains éclairages sont aussi branchés sur des coffrets privés.

6.4.3 *Documents sur CMNet*

M. A. Locher rappelle que, depuis octobre, il fait part, à chaque séance du Conseil municipal, de l'absence de certains documents sur CMNet, notamment la motion PLR sur les IEPA et le procès-verbal du 23 septembre 2021. Il dit ne pas savoir quoi faire pour avoir ces documents qui sont la base d'un travail efficace de la part du Conseil municipal.

M. Karr répond qu'il ne s'agit pas d'une question informatique et que celle-ci dépend du Secrétaire général, qui fera la vérification. M. Blagojevic ajoute que tous les documents sont enregistrés après chaque séance et rendus publics une semaine après. Ainsi, il enquêtera sur pourquoi certains disparaissent dans le processus.

6.4.4 *Rapport Beaumelon*

M. A. Locher revient sur le rapport présenté et rappelle, pour la question formelle et procédurale, que le Conseil municipal a un règlement qui prévoit le postulat comme outil à sa disposition. Il a été fait preuve de compréhension et de patience devant les délais difficiles à tenir pour l'établissement du rapport, mais le retard est de maintenant 5 mois et il est regrettable que le Conseil administratif ne respecte pas le règlement du Conseil municipal. Par ailleurs, il revient sur le rapport, qui a été présenté en commission Bâtiments et Infrastructures le

28 novembre 2022 et demande si celui-ci fait partie intégrante du rapport remis par le Conseil administratif au Conseil municipal.

M. Gross répond que le rapport est un document de commission car le projet est toujours en cours d'étude en commission. Il s'agit d'un processus de longue haleine et établir un rapport du Conseil administratif en trois mois, sur une étude de plusieurs années, n'est pas pertinent pour lui. Le résultat de la question de M. A. Locher ne sera pas disponible avant deux ans. Actuellement, un rapport intermédiaire a été établi et le travail continue. Il n'est pas possible de déjà arriver avec une décision et des plans du futur IEPA, même si des grandes orientations sont déjà déterminées, en termes d'affectations, et ne correspondront pas totalement à la motion de 2021 pour des IEPA types. Certains bâtiments sont encore à affiner, du fait de la complexité du site, qui permet de faire des accès PMR et des ascenseurs sur certains bâtiments et pas d'autres, pour des questions de proximité de couronnes d'arbre.

M. A. Locher souligne que le rapport présenté en commission répond en tous points à la demande du postulat, sauf en ce qui concerne les IEPA. Le postulat ne demande pas de projet définitif mais d'étudier le sujet, ce que le rapport fait.

M. Gross explique que, pour le Conseil administratif, le postulat était traité par l'envoi du rapport.

M. A. Locher répond que le rapport a été transmis en commission et non pas au Conseil municipal comme le demande le règlement.

6.4.5 Information à la population

M. Urfer rappelle qu'il était question de mettre en place, avec le Secrétaire général, un concept d'information à la population sur les projets communaux. Cependant, il dit avoir eu des échos d'habitants qui disent ne pas être informés sur les travaux et nuisances de leurs quartiers et il s'interroge donc sur la mise en place de ce système d'information à la population. Le site Internet communal ne met pas assez en avant ces éléments et il serait intéressant de réfléchir à cela.

Mme Bauduccio souligne que beaucoup de ces informations sont disponibles dans le journal Le Chênois, même si elle s'accorde avec la remarque par rapport au site Internet.

M. Urfer répond que le journal Le Chênois est déjà un bon diffuseur mais qu'un moyen de diffusion plus ciblé dans les quartiers ne ferait pas doublon.

M. Gross rappelle que, pour les problématiques de chantiers, le Canton s'occupe de l'information sur les fermetures de routes et autres nuisances des chantiers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants à la séance et la lève à 22h45.

Annexes : - Motion intitulée « Beaumelon, un nom prédestiné ? »

- Motion intitulée « Aide pour les victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie »

La Secrétaire
du Conseil municipal
T. BISANTI

Le Président
du Conseil municipal
D. MESSERLI

MOTION

Aide pour les enfants victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie

Considérant :

- Le séisme du 6 février 2023, en Turquie et en Syrie, a tué, à tout le moins, près de 40'000 personnes¹.
- Outre les dizaines de milliers de morts, des millions de personnes, dont plus de 7'000'000 d'enfants, résidants dans les zones touchées ont été affectées par la catastrophe².
- Il s'agit du « pire désastre naturel en un siècle » selon l'OMS³.
- Malgré le soutien de différents États étrangers, les aides restent largement insuffisantes, puisque les Nations unies ont lancé un appel aux dons pour faire face aux « besoins immenses » des millions de personnes privées d'abris, de nourriture et de soins après le séisme⁴.
- La situation financière de la commune de Chêne-Bougeries peut être considérée comme particulièrement confortable, notamment au vu de rentrées fiscales extraordinaires s'élevant à plusieurs millions de francs suisses.
- Une aide éventuelle de la part de la commune pourrait être versée à une organisation expérimentée en matière humanitaire, pour s'assurer de la meilleure affectation de ladite aide.
- Sans nullement porter atteinte au bon fonctionnement de la commune, quelques dizaines de milliers de francs issus des millions d'excédent budgétaire peuvent être apportés comme aide aux millions de victimes touchées par le désastre naturel précité.

¹ https://www.lepoint.fr/monde/seisme-en-turquie-et-en-syrie-le-bilan-grimpe-a-pres-de-40-000-morts-15-02-2023-2508739_24.php#11.

² https://www.liberation.fr/international/seismes-en-turquie-et-en-syrie-le-pire-desastre-naturel-en-un-siecle-selon-loms-plus-de-7-millions-denfants-affectes-20230214_3Q5IZKF2WVGUXDOWL4HQHUQPLE/.

³ *Id. op. cit.*

⁴ https://www.lepoint.fr/monde/seisme-en-turquie-et-en-syrie-le-bilan-grimpe-a-pres-de-40-000-morts-15-02-2023-2508739_24.php#11.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR Chêne-Bougeries demande respectueusement au Conseil administratif à :

1. Octroyer une aide d'urgence d'un montant de CHF 50'000.-, afin de venir en aide aux enfants victimes du séisme du 6 février 2023 en Turquie et en Syrie.
2. Verser le montant d'aide consenti à une autre organisation expérimentée en matière humanitaire, afin de s'assurer du meilleur usage dudit montant.

En espérant que la présente motion soit favorablement accueillie par le Conseil municipal,

Pour le groupe PLR Chêne-Bougeries

Kaloyan KOEV

Commune de Chêne-Bougeries, Marie-Thérèse Lamagat, conseillère municipale indépendante
Conseil municipal du 16 février 2023

Motion

“Beaumelon, un nom prédestiné ?”

Notre Commune possède plusieurs immeubles dans le quartier Beaumelon / Jean-Jacques-Rigaud dont l'étude du sort (rénovation, démolition-reconstruction, etc...) a enfin démarré.

Quelles que soient les décisions que nous prenions pour ce quartier, leur mise en oeuvre va durer entre cinq et dix ans; années qui ne seront certainement pas faciles pour les habitants.

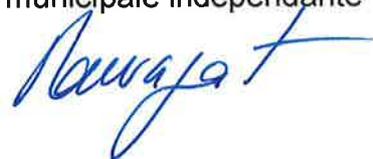
Pour compenser un peu les inconvénients des futurs travaux et renforcer le lien social entre nos locataires, je suggère que la Commune transforme une partie du terrain en parcelles pour jardin potager.

Une fois le ou les endroit(s) adéquat(s) déterminé(s) par les services communaux compétents, la Commune pourra informer nos locataires des possibilités offertes et des conditions requises.

Ensuite, si suffisamment d'habitants font preuve d'intérêt, le processus pourra être identique à celui du jardin potager créé l'an dernier au chemin Louis-Segond, à savoir création d'une association responsable de la gestion des parcelles, selon les directives de la Commune, tout en limitant strictement l'intervention de cette dernière.

Je vous remercie de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

Marie-Thérèse Lamagat,
Conseillère municipale indépendante



Chêne-Bougeries, le 16 février 2023